



**Intellectual Property
Ontario**

**Rapport annuel de
2022-2023**

Table des matières

Table des matières.....	2
Message du président directeur général et de la présidente du conseil d'administration.....	3
À propos de PIO	4
Une aide éprouvée en matière de PI pour les innovateurs de l'Ontario.....	4
Mandat provincial.....	4
Lancement public de PIO.....	5
Responsabilité	5
Création d'une nouvelle agence	6
Nomination des membres du conseil et du PDG provisoire	6
Opérationnalisation et organisation du bureau secondaire.....	6
Culture organisationnelle.....	7
Priorités de l'agence.....	7
Gouvernance.....	9
Structure corporative.....	9
Conseil d'administration de PIO.....	9
Rendement opérationnel de 2022- 2023.....	10
Prestation des services.....	10
Indicateurs de rendement clés (IRC).....	13
Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation (CSMC).....	15
Partenariats	16
Risques et plans d'atténuation des risques de l'agence.....	17
Rendement financier	21
Planifions l'avenir.....	21
Annexe A : Rémunération des membres du conseil.....	23
Annexe B : États financiers de Propriété intellectuelle Ontario	24

Message du président directeur général et de la présidente du conseil d'administration

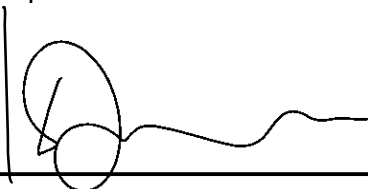
Ontario abrite une foule de chercheurs et d'innovateurs de classe mondiale, des esprits de génie qui positionnent cette province parmi les premières économies fondées sur le savoir du monde. Pour maintenir une position qui stimule l'innovation susceptible de produire une croissance économique, il est vital que les entreprises et les chercheurs de l'Ontario développent, protègent et exploitent leurs actifs intangibles, c'est-à-dire leur propriété intellectuelle et leurs données.

Comme le gouvernement de l'Ontario a conscience de ce besoin, il a créé Propriété intellectuelle Ontario (PIO) pour offrir des ressources, des directives et des outils fiables et éprouvés concernant la PI afin d'aider les chercheurs, les innovateurs et les entrepreneurs à tirer parti de la valeur de leurs actifs intangibles et à les positionner pour croître et passer au niveau supérieur en vue de réussir et d'être concurrentiels sur la scène mondiale.

C'est non sans fierté que, dans ce premier rapport annuel de PIO de 2022-2023, nous présentons nos premières réussites. En juste six petits mois d'activités, PIO a conclu de solides partenariats avec des intervenants de tout l'écosystème national de la PI, stimulé le renforcement de la capacité de commercialisation de la PI des établissements postsecondaires de l'Ontario et commencé à offrir des cours et des services en PI à sa première cohorte d'entreprises de plusieurs secteurs industriels majeurs.

Nous tenons à remercier notre équipe pour sa passion et son dévouement qui ont contribué à ces réussites. Nous adressons aussi nos plus sincères remerciements et toute notre gratitude à la ministre Jill Dunlop et au ministère des Collèges et Universités (MCU), au ministre Vic Fedeli ainsi qu'au ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) pour leur soutien indéfectible et leur solide collaboration.

Et nous ne faisons que commencer! Au cours des années à venir, PIO continuera de travailler en partenariat avec nos collègues du gouvernement et l'écosystème de l'innovation de l'Ontario pour offrir une aide et des directives éprouvées en PI et procurer aux entrepreneurs et aux chercheurs un accès à de précieuses ressources en PI qui les aideront à réussir sur le plan commercial et à promouvoir la compétitivité et la croissance économique de l'Ontario.



Karima Bawa
Présidente - conseil
d'administration



Peter Cowan
Président directeur général provisoire

À propos de PIO

Une aide éprouvée en matière de PI pour les innovateurs de l'Ontario

Le lancement de PIO marque un progrès critique dans le paysage de la PI de l'Ontario, qui favorisera la compétitivité de l'Ontario. À titre d'agence provinciale dirigée par un conseil d'administration, nous nous employons à favoriser le développement et la protection de la PI et à améliorer les résultats de la commercialisation de la recherche et des nouvelles inventions en Ontario. Notre objectif ultime : favoriser la croissance et la compétitivité économiques de la province parmi les économies mondiales axées sur la connaissance.

Pour atteindre cet objectif, PIO travaille en étroite collaboration avec des innovateurs, des entreprises et des chercheurs à divers stades de leur parcours en PI pour leur offrir des cours d'expert sur la PI, de l'aide financière et du mentorat. Nous aidons les clients de PIO à mieux comprendre comment :

- maximiser la valeur de leur PI;
- renforcer leur capacité de croissance;
- devenir concurrentiels sur le marché;
- améliorer les résultats de leur recherche et de leur commercialisation.

Mandat provincial

PIO a été établie en janvier 2022 par le [Règlement de l'Ontario 4/22](#) dans les buts suivants :

- Faciliter l'accès du public aux services et aux ressources en PI.
- Favoriser le développement et la protection de la PI pour améliorer les résultats de la commercialisation.
- Faire progresser les connaissances et l'éducation sur la PI.
- Établir des partenariats dans l'écosystème de la PI tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.
- Offrir des conseils, des recommandations et de l'aide au gouvernement de l'Ontario pour l'aider à stimuler la concurrence économique par le développement, la protection et la commercialisation de la PI.

Durant l'exercice 2022-2023, PIO s'est principalement occupée d'atteindre les buts fixés dans la lettre concernant les attentes de mars 2022 du ministère des Collèges et des Universités tout en réalisant les objectifs de lancer et de faire fonctionner l'agence.

Pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, PIO a mis en œuvre les activités de démarrage de l'agence, dont l'admission initiale des clients ainsi que le lancement des services et des mécanismes d'aide à l'intention des clients durant la phase test bêta. PIO a établi un fondement solide pour faire progresser les connaissances et l'éducation sur la PI, et donner des directives au gouvernement durant le prochain exercice.

De plus, PIO est déterminée à tirer au maximum parti des avantages et de la valeur de la PI fabriquée en Ontario en renforçant la capacité des établissements postsecondaires, entre autres, de l'écosystème de l'innovation.

Lancement public de PIO

PIO a été lancée publiquement le 12 octobre 2022 par un communiqué ministériel officiel et une annonce faite par l'honorable Jill Dunlop lors de la conférence annuelle de Medtech Canada. Les intervenants ont été avisés du lancement de l'agence grâce à des communications numériques et lors de réunions individuelles. Un article d'opinion annonçant la création de l'agence et établissant l'importance des stratégies de PI a été publié dans le *Globe & Mail* par le président et PDG provisoire de PIO.

PIO a, depuis, construit ses capacités internes pour appuyer les activités nécessaires à son exploitation et à sa phase bêta, notamment la publication du site Web de l'agence, la conclusion de partenariats stratégiques et la rationalisation du formulaire de candidature à l'intention de ses clients potentiels.

Résultat : un volume de candidatures supérieur aux attentes, ce qui atteste d'une forte demande pour les services de PIO et de la nécessité d'offrir des ressources en PI éprouvées.

Reddition de comptes

En tant qu'agence de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, PIO est assujettie aux exigences énoncées dans la Directive concernant les organismes et les nominations. PIO s'engage à faire preuve de transparence dans tous les aspects de sa gouvernance, de sa gestion, de son administration et de ses activités, et n'a pas ménagé ses efforts pour remplir ces exigences en matière de reddition de comptes. Vous trouverez l'ensemble des documents [en ligne](#), notamment :

- le rapport annuel
- le plan d'activités
- les états financiers
- la lettre de la direction
- le protocole d'entente entre la présidente du conseil d'administration de PIO et le ministre des Collèges et des Universités
- les règlements qui établissent le cadre d'exploitation de l'agence
- les rapports sur les frais de voyage, de repas et d'hébergement des cadres dirigeants de PIO.

Création d'une nouvelle agence

Nomination des membres du conseil et du PDG provisoire

Créée au début de 2022, PIO devait commencer ses activités au début de l'exercice de 2022-2023. Son conseil d'administration a été formé en avril 2022, mais des retards hors du contrôle de PIO (i.e., période électorale et incapacité d'obtenir les approbations de l'article 28) ont restreint sa capacité opérationnelle jusqu'à la nomination d'un PDG provisoire.

Peu de temps après la fin de la période électorale, en août 2022, le conseil d'administration a recruté Peter Cowan comme PDG provisoire. À titre de tout premier PDG de l'agence, Peter a, en très peu de temps, joué un rôle primordial dans l'établissement des activités de l'agence, où il a favorisé la culture organisationnelle et accompli le mandat provincial de PIO.

Opérationnalisation et organisation du bureau secondaire

Gouvernance de l'agence

Durant cette période, PIO a établi un cadre de gouvernance complet en collaboration avec le ministère des Collèges et des Universités. Il s'agissait notamment de signer un protocole d'entente (PE) approuvant les principaux règlements et les principales politiques de l'agence, et de développer et d'approuver le plan d'activités de 2023-2026 afin d'asseoir les exigences de l'agence concernant sa gouvernance et l'orientation stratégique approuvée par son conseil d'administration.

De plus, le conseil d'administration a fixé les quatre objectifs stratégiques suivants :

- 1) Conclure des partenariats stratégiques avec des intervenants de l'écosystème de la PI.
- 2) Accroître la capacité de PI au sein de l'écosystème.
- 3) Être un partenaire de grande valeur pour le secteur de l'EPS.
- 4) Atteindre l'excellence opérationnelle.

Finance et TI

PIO a aussi établi des fonctions financières et informatiques d'appui pour faciliter la prestation des services et réaliser ses tâches administratives et financières avec peu d'aide directe du Ministère. En date du 31 mars 2023, PIO gère ses paiements et ses transactions avec très peu d'aide du Ministère ou d'un tiers.

De plus, PIO a lancé plusieurs approvisionnements clés pour, d'une part, élaborer des rapports panoramiques et des rapports détaillés sur la PI à l'intention de secteurs prioritaires et, d'autre part, acquérir les ressources nécessaires pour développer des outils d'étalonnage de la PI ainsi que d'autres outils numériques afin d'automatiser et de rationaliser la prestation de ses services.

Recrutement

Au niveau de son personnel, PIO a réussi à former une exceptionnelle équipe de membres qualifiés pour offrir ses services durant cette phase bêta initiale et à l'avenir.

En mars 2023, un gestionnaire principal des gens et de la culture a rejoint l'équipe afin d'internaliser toutes les fonctions des RH. Nous avons, depuis, continué à élaborer de solides politiques, procédures et programmes pour favoriser nos activités croissantes et établir une culture organisationnelle dans laquelle les gens peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes.

Pour attirer et retenir des talents qualifiés, dont ceux qui possèdent des connaissances uniques en PI et/ou une expérience unique dans le secteur privé, il faut mettre en œuvre une approche créative tout en conservant constamment un œil sur une rémunération concurrentielle. Pour ce faire, il faudra notamment déployer les ressources de l'équipe de transition, faire un usage responsable des ressources contractuelles à court terme, employer des étudiants de programmes coopératifs et accélérer le recrutement du personnel permanent et à mandat fixe pour répondre à nos besoins dans les rôles critiques. PIO continue d'utiliser des solutions créatrices pour remédier à la pénurie de talents et adopter des politiques de travail hybrides/à distance souples afin d'attirer les meilleurs talents.

Locaux à bureaux

PIO a établi son siège central à Kitchener, en Ontario, et étudie actuellement la possibilité d'installer des locaux à bureaux satellites à d'autres endroits, comme Toronto, afin de rendre possible un meilleur arrangement de travail hybride pour le personnel de la région. Le choix d'un emplacement satellite dépendra de l'emplacement de nos intervenants et de nos clients ainsi que des besoins en dotation de personnel.

Culture organisationnelle

Le PDG provisoire de l'agence, qui relève du conseil d'administration, supervise les activités journalières. Peu après le recrutement du PDG provisoire, une équipe de la haute direction a été formée pour faciliter la gestion des activités opérationnelles de l'agence. Le premier conseil d'administration joue un rôle primordial pour combler les lacunes pendant que l'agence édifie sa capacité interne.

L'exploitation de l'agence n'aurait pas non plus pu être possible sans l'aide des ministères. C'est, en effet, grâce à cette collaboration que PIO a pu réussir à lancer son agence.

À la fin de l'exercice, PIO avait fait d'importants progrès dans l'établissement de sa vision, de sa mission et de ses valeurs, ce dont il sera rendu compte dans le rapport annuel de l'année prochaine.

Priorités de l'agence

Les objectifs généraux de PIO énoncés dans la lettre concernant les attentes de 2022-2023 de la ministre, consistaient à démarrer l'agence et à la rendre opérationnelle et à lancer un test bêta initial des services. C'est non sans fierté que nous annonçons que les jalons opérationnels indiqués au Tableau 1 ont tous

été atteints. PIO a aussi lancé le Groupe de travail conjoint sur le cadre politique de la commercialisation et amorcé l'examen des plans de commercialisation annuels des établissements postsecondaires.

Tableau 1 : Jalons opérationnels de la lettre des attentes

Jalons opérationnels	Situation
PE MCU-PIO	Signé en janvier 2023
Adoption et approbation des règlements initiaux	Atteint; y compris le règlement sur
Recrutement du PDG provisoire	Atteint
Organisation du bureau secondaire	Atteint
Rédaction et approbation de l'entente de financement	Atteint
Recrutement des talents de la phase bêta	Atteint; présentation et approbation de l'approche de recrutement des talents dans le plan opérationnel du MCU
Rédaction et approbation du plan opérationnel (2022-2023) et du plan d'activités (2023-2026)	Les deux ont été soumis à temps et approuvés par le MCU
Compte rendu	L'ensemble des rapports d'étape et des rapports financiers ont été soumis au MCU

En appliquant une approche agile des services et des programmes opérationnels, **PIO a été lancée selon un échéancier draconien pour se positionner parmi les principaux partenaires et les ressources de prédilection sur la PI et l'innovation de la province.** PIO tirera, désormais, parti de sa réussite de base pour continuer d'accroître sa capacité opérationnelle afin d'étendre ses services en fonction des résultats de sa phase bêta, d'améliorer et d'élargir les services qu'elle offre à ses clients et à ses intervenants et de continuer d'œuvrer à la solidification de ses partenariats stratégiques.

Gouvernance

Structure corporative

En date du 31 mars 2023, PIO avait mis la touche finale à sa structure organisationnelle afin de réaliser son mandat, ses responsabilités légales et ses objectifs commerciaux.

Ministère des Collèges et des Universités de l'Ontario		
Conseil d'administration de PIO		
PDG provisoire		
Stratégie sur la PI Programmes et stratégies Développement des affaires Intégration des services Contenu et prestation des volets pédagogiques	Activités Partenariats et stratégies Activités numériques Affaires universitaires Finances	Affaires corporatives Ressources humaines Affaires corporatives Affaires juridiques Communications

Conseil d'administration de PIO

En date du 31 mars 2023, le conseil d'administration de PIO comprenait sept membres à la vaste expérience dans les domaines de la PI, de l'éducation et des affaires. Vous trouverez les détails de la rémunération des membres du conseil à l'Annexe A.

Membres du conseil	Poste	Date de la nomination initiale	Responsabilité (Comité)
Karima Bawa	Présidente	Le 4 mars 2022	Membre, Comité des finances et de la vérification; Comité de la gouvernance
Karen McClure	Vice-présidente	Le 26 janvier 2023	Présidente, Comité des finances et de la vérification
Paul Paolatto	Membre	Le 19 janvier 2023	Membre, Comité de la gouvernance
Elliot Fung	Membre	Le 4 mars 2022	Président, Comité de la gouvernance
Hongwei Liu	Membre	Le 4 mars 2022	Membre, Comité de la gouvernance
Sally Daub	Membre	Le 4 mars 2022	Membre, Comité des finances et de la vérification
Dan Herman	Membre	Le 4 mars 2022	S/O

Rendement opérationnel de 2022-2023

Prestation des services¹

L'admission pour la prestation des services a coïncidé avec le lancement officiel de PIO en octobre 2022. PIO a échelonné ses admissions en émettant trois appels à candidatures axés sur des secteurs prioritaires durant son premier exercice pour permettre à l'agence de maximiser ses ressources et l'expérience de ses clients.

Appel à candidatures	Secteur(s) prioritaire(s)	Nbre de candidatures uniques reçues	Nbre de clients intégrés
Du 19 octobre au 2 novembre 2022	Technologie médicale	58	7
Du 2 au 23 décembre 2022	Automobile	45	10
Du 31 janvier au 22 février 2023	Appel ouvert : Technologie médicale, automobile, intelligence artificielle, récipiendaires de l'ER-FRO	156	23 (5 technologie médicale, 2 automobile, 12 IA, 4 ER-FRO)
TOTAL		259	40

Lors de ces admissions, **PIO a examiné 247 candidatures admissibles uniques**. Nous avons évalué tous les candidats en fonction des exigences énoncées dans le règlement sur l'admissibilité et les avons examinés individuellement et sous forme de cohorte pour sélectionner ceux qui remplissaient ces exigences (par ex., portée géographique, technologie, avantage pour l'Ontario, situation de la commercialisation). Une fois présélectionnés, tous les candidats ont été assujettis à la diligence raisonnable et à une vérification des conflits d'intérêt auprès du conseil d'administration et du PDG provisoire.

La phase bêta a une limite de 40 clients avec approximativement 10 clients pour chaque secteur. Les clients de la phase bêta avaient le droit de recevoir tous les services initialement offerts par PIO.

- 1) Les clients signent une entente avec PIO.
- 2) Les clients suivent le cours sur les fondements de la stratégie pour la PI (cours en ligne du CIGI ouvert à tous (CLOT), y compris l'étude de cas en ligne en direct de deux heures et l'exercice d'étalonnage visant à déterminer la « santé de la PI ».
- 3) Les clients rencontrent PIO pour une discussion sur les « besoins en PI » afin de déterminer la suite et la séquence des services en vue de répondre au mieux aux besoins en PI.

¹ En sus du rapport annuel de 2022-2023, PIO soumettra au Ministère en janvier 2024 un rapport sur la phase bêta qui contiendra d'autres détails sur l'évolution de ses services et leurs effets sur ses clients de la phase bêta.

En date du 31 mars 2023, les 40 clients de la phase bêta avaient signé des ententes.

Services initiaux aux clients

PIO a échelonné le déploiement de ses services comme suit :

Financement

Accès à une subvention initiale d'un maximum de 25 000 \$ pour couvrir le coût des services de protection et de commercialisation de la PI, pour autant que la portée du travail soit approuvée. L'aide financière pourrait servir au dépôt de la PI, aux vérifications de la PI, à la valorisation de la PI, aux évaluations de la stratégie sur la PI, aux ententes sur la PI et aux contrats à fort impact en matière de PI, tel qu'énoncé au Règlement 4/22. En 2022-2023, PIO a couvert jusqu'à 70 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

Étalonnage de la PI

L'étalonnage de la PI a servi, entre autres, à cerner la « santé de la PI » des clients par l'examen de leur stratégie, de leurs actifs et de leurs processus de PI. Les résultats de cet examen ont aidé à éclairer les services et les mesures les mieux à même de répondre aux besoins en matière de PI des clients.

Éducation

Cours d'auto-apprentissage servant à savoir comment tirer stratégiquement parti de la PI pour atteindre des objectifs commerciaux. Le cours de base sur la stratégie pour la PI est suivi d'un atelier portant sur une étude de cas réelle visant à aider les participants à mettre en pratique ce qu'ils ont appris durant le cours. Des micro-certificats (programme de formation rapide) sont remis aux clients qui remplissent les conditions pédagogiques.

Mentorat

Nos mentors, qui ont de l'expérience pratique dans les domaines de la PI et de la commercialisation, offrent des conseils d'expert adaptés à l'entreprise de chacun de leurs clients. **Nos mentors sont hautement qualifiés et ont de l'expérience allant de la mise à l'échelle de jeunes pousses fructueuses à la gestion de la recherche, en passant par le développement d'entreprises Fortune 500.**

En sus d'offrir des services directs, PIO a fourni des soutiens pour compléter ses offres centrales, notamment :

- **une brochette de fournisseurs de services de PI.** PIO a émis un appel d'offre pour obtenir des fournisseurs de services de PI, plus particulièrement des fournisseurs de services expérimentés possédant de l'expertise dans divers domaines de la protection et de la commercialisation de la PI, dont de l'expertise dans nos trois secteurs prioritaires. En date du 31 mars 2023, PIO avait reçu 81 candidatures, que l'équipe a soigneusement examinées et évaluées sous l'angle de l'expérience, de la portée géographique et de l'alignement sur les secteurs prioritaires de PIO. Sur ces candidatures, 74 fournisseurs de services (de 21 entreprises) ont signé des PE avec PIO en acceptant d'offrir des rabais et des tarifs fixes pour leurs services.

Offres à venir

À la fin de l'exercice, PIO développait les services suivants, qui doivent être offerts en 2023-2024 :

- **Une brochette de mentors en commercialisation de la PI** : PIO se prépare à émettre un appel d'offre concernant des mentors en commercialisation de la PI, soit des cadres supérieurs expérimentés et fûtés en affaires, des entrepreneurs stagiaires, des cadres supérieurs stagiaires, des entrepreneurs en série, des experts de l'industrie et/ou des mentors en croissance susceptibles d'offrir une expertise spécialisée en la matière, des avis et des directives dans nos secteurs prioritaires.
- **Des cours pédagogiques de niveau supérieur** : On prévoit de développer des cours de plusieurs modules en ligne sur des thèmes pertinents visant à accroître les connaissances sur la PI des clients qui seront offerts à la fin de 2023 et au début de 2024.
- **Des renseignements sur la PI** : PIO favorisera la transmission à ses clients de renseignements sur le marché tirés de rapports panoramiques sur les brevets de PI et de séries de données sur la PI qui contiennent de l'information spécialisée pratique visant à leur permettre d'accélérer l'innovation et d'axer leurs ressources sur les « bonnes » technologies dans des marchés recelant des possibilités de commercialisation.
- **Événements de réseautage** : PIO organisera des événements de réseautage visant à accroître les connaissances sur la PI et à créer des possibilités de collaboration ainsi que des occasions de réseautage avec des décideurs et d'autres chefs de file de l'industrie.
- **Équipe spéciale (ES)** : En cas de contentieux commercial critique urgent assorti d'un délai serré concernant la PI, les clients peuvent consulter les membres de l'équipe spéciale de PIO. Il s'agit d'un groupe d'avocats chevronnés hautement spécialisés œuvrant à l'échelle mondiale qui offrent une consultation initiale ainsi que les conseils juridiques nécessaires aux étapes suivantes. PIO tentera d'obtenir l'approbation du Ministère pour offrir ce service.

Leçons préliminaires apprises

PIO a fait preuve d'agilité, de respect envers ses clients et de détermination pour améliorer, rationaliser et automatiser le plus possible ses processus afin d'assurer l'efficacité de ses activités et l'optimisation de l'expérience client. PIO a examiné les processus de candidature et d'admission des clients et les a continuellement améliorés après chaque admission. Par exemple, sur la base de la rétroaction de ses clients, PIO a considérablement rationalisé son processus de candidature sans compromettre la solidité du processus d'admission. PIO a aussi amélioré le processus d'accueil en créant un contenu plus complet avec un courriel introductif, une brève vidéo d'accueil et les documents pertinents. Ces améliorations doivent servir à faciliter son expansion.

Organisation opérationnelle

En tant que nouvelle agence, PIO a établi l'ensemble des politiques, des procédures, des directives, des programmes et des autres outils commerciaux critiques requis pour servir ses clients.

Indicateurs de rendement clés (IRC)

Durant la dernière période de rapport sur les progrès, nous avons fixé dans notre plan d'activités des IRC initiaux que nous avons utilisés pour orienter notre personnel interne et faire le suivi des réussites de notre organisation. Nous les avons tous poursuivis et avons réussi à réaliser la majorité d'entre eux.

En collaboration avec son conseil d'administration, PIO a développé un cadre plus complet pour les IRC, qui sera inclus au plan d'activités de l'agence de 2023-2027.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les IRC et la situation de l'agence en date du 31 mars 2023

IRC	Situation de fin d'année	Notes	Source
Nbre d'ententes signées avec les clients. Objectif : 40	Atteint	Toutes les ententes signées avec les clients	Plan d'act. 2022-23 (IRC
Nbre total de candidatures admissibles (conformes au règlement sur l'admissibilité) Objectif : 200+	Atteint	247 candidatures admissibles reçues	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 2)
Processus d'admission convivial fluide. Objectif : au total, moins de 5 % des candidats demandent des clarifications.	Atteint	2,3 % des clients ont demandé des clarifications sur le processus d'admission de PIO. Citation non sollicitée d'un client : « Un grand merci à toute votre équipe pour le processus de candidature rapide, simple et de grande qualité. Nous sommes tellement heureux que notre candidature ait été approuvée, et nous avons réellement hâte de commencer ce programme. »	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 3)
Pourcentage de clients ayant demandé la série de services de PIO correspondant à leurs besoins lors de leur admission. Objectif : Non moins de 70 % des clients ont dit avoir obtenu les résultats désirés convenus dans l'entente avec le client.	En cours	En date du 31 mars 2023, le sondage sur la satisfaction du client n'avait pas été mené, car la période bêta n'était pas encore terminée.	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 4)
Nbre de PE de partenariat signés ou d'annonces publiques de partenariat informel.	En cours	1 PE signé; 2 annonces. Autres (5) en cours en vue d'un test bêta	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 5)
Nbre de partenaires concernés par des admissions dans un secteur prioritaire.	Atteint	Quatre partenaires impliqués dans trois événements de lancement.	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 5)
Créer une brochette de fournisseurs de services juridiques chevronnés en PI. Objectif : 10+ cabinets d'avocats en PI	Atteint	En date du 31 mars 2023, nous avons reçu 81 réponses individuelles à notre appel à manifestation d'intérêt auprès des fournisseurs de services.	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 6)

		Non moins de 74 fournisseurs de services (de 21 entreprises) ont confirmé leur adhésion à notre brochette de fournisseur de services.	
PIO est en mesure de réaliser elle-même la majorité de ses tâches administratives et financières avec peu d'aide directe du Ministère.	Atteint		Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 7)
Les principaux instruments sont signés et exécutés grâce aux politiques internes de PIO en place et selon les directives de son conseil d'administration.	En cours	PE, entente de financement, accord sur les niveaux de service (ANS) pour l'ES signés. Le seul ANS en instance concerne les services de TI qui ont été retardés pour cause de changement de personnel à la grappe des TI.	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 8)
Le GTC : représentation sectorielle (nbre de représentants de collèges, d'universités, d'hôpitaux axés sur la recherche, du secteur de l'innovation et d'entreprises).	Atteint	Le GTC a été lancé le 9 mars 2023. 14 membres identifiés (7 collèges, 7 universités)	Plan d'act. 2022-23 (IRC n° 9)
Nbre d'organismes financés par le gouvernement ayant eu une consultation fructueuse avec PIO.	Atteint	Consultations fructueuses avec 6 organismes.	Conseil d'administration
Nbre d'articles sur PIO parus aux nouvelles.	Atteint	Deux lettres d'opinion, 20 mentions au nouvelles, 11 mentions dans les médias gouvernementaux	Conseil d'administration
Nbre d'entreprises qui bénéficient d'un mentorat/engagement	Atteint	14 Clients	Conseil d'administration
Nbre d'actifs de PI protégés	En cours	En date du 31 mars 2023, PIO a commencé à accueillir des clients de la phase Bêta. Le nombre d'actifs de PI protégés par ces clients doit atteindre les objectifs fixés d'ici à la fin de la phase Bêta.	Conseil d'administration
Programme de base de la PI lancé et accessible par les clients.	Atteint		Conseil d'administration
Programme avancé sur la PI : rétroaction sur l'approbation donnée au PDG provisoire dans les 30 jours suivant la soumission.	En cours	Des progrès substantiels ont été réalisés durant l'exercice 2022-2023 pour veiller à ce que le programme avancé soit en bonne voie d'être réalisé en juillet 2023. En raison de l'échéancier, le programme avancé n'a pas pu être achevé. PIO continuera d'accorder la priorité à son achèvement durant l'exercice 2023-2024.	Conseil d'administration
Nbre d'entreprises qui ont pris part à des programmes pédagogiques.	Atteint	En date du 31 mars 2023, 17 entreprises (19 personnes) ont suivi le cours CLOT du CIGI.	Conseil d'administration

Nbre de personnes accréditées	Atteint	En date du 31 mars 2023, 16 personnes (13 entreprises) ont participé à l'atelier pédagogique.	Conseil d'administration
Nbre de cabinets d'avocats disposés à offrir des rabais sur leurs services dispensés par des avocats de premier ordre.	Atteint	En date du 31 mars 2023, 21 entreprises et 74 fournisseurs de services faisaient partie de la brochette des fournisseurs de services.	Conseil d'administration
Nbre de projets de recherche amorcés, de programmes sur la PI pour les étudiants déployés avec la capacité de faire le suivi de l'engagement en aval concernant les futures inscriptions aux cours sur STIM / la PI.	En cours	Programme opérationnel facultatif qui n'a pas reçu l'approbation du Ministère avant le 31 mars 2023.	Conseil d'administration
Aménagement des locaux à bureaux	Atteint	Signature du contrat de location pour les locaux à bureaux de Kitchener.	Conseil d'administration
Rapports remis selon les délais convenus avec le MCU.	Atteint		Conseil d'administration

Cadre stratégique des mandats de commercialisation (CSMC)

Groupe de travail conjoint sur l'IRC

En mars 2023, PIO et le MCU ont formé un Groupe de travail conjoint (GTC) sur les paramètres de commercialisation pour normaliser les rapports et les fondements propres aux établissements. Le PDG provisoire de PIO a rencontré les membres potentiels du GTC pour tisser avec eux des relations et convenir des principes de base à établir et des résultats à atteindre préalablement au lancement du GTC. Le GTC a été chargé de développer un cadre de travail complet assorti d'IRC pour que la commercialisation de la PI soit achevée en 2023-2024.

Plans de commercialisation annuels (PCA)

En date du 31 mars, PIO avait amorcé l'examen de tous les plans de commercialisation annuels des universités et des collèges et la création d'un rapport à l'intention du ministère des Collèges et des Universités. Nous avons recruté un conseiller stratégique des affaires universitaires pour diriger ce travail. Le rapport, qui a été publié après la fin de notre exercice comprenait des observations sur le rendement de la commercialisation du secteur et les recommandations politiques adressées au Ministère, selon l'approbation du conseil d'administration de PIO.

Ce rapport est publié sur le [site Web de PIO](#).

Projet pilote de commercialisation de l'EPS

PIO a annoncé un appel à propositions auprès des établissements postsecondaires concernant un financement d'un maximum de 300 000 \$ afin d'améliorer leurs efforts d'innovation et de commercialisation. La prestation et l'objectif de ce projet de propositions découlaient de la rétroaction des établissements postsecondaires ayant indiqué que les ressources financières constituaient pour eux un défi. Ce projet a aussi été influencé par les pratiques exemplaires observées durant un voyage de la délégation en Israël. Les propositions soulignaient

le besoin institutionnel énoncé, les mesures des retombées, l'échéancier du projet, les plans de collaboration avec PIO et les nouvelles ressources visant à favoriser les activités de commercialisation.

Vingt-trois propositions de 11 collèges et 12 universités ont été reçues, pour un total de 5,8 millions de dollars, soit un montant supérieur au budget de 2 millions de dollars de PIO. En date du 31 mars 2023, PIO avait sélectionné sept projets pilotes participants qui recevraient un montant total de deux millions de dollars. Ce projet sera mis en œuvre durant l'exercice 2023-2024.

Partenariats

La réussite de PIO dépend de la solidité de ses partenariats avec ses intervenants, par exemple, les CIR, les établissements postsecondaires et les organisations technologiques de l'Ontario. Grâce à ces partenariats, PIO a pu élargir sa base de clients, intensifier ses efforts de marketing et rationaliser ses ressources au sein de l'écosystème. Au cours du dernier exercice, nous nous sommes employés à établir un solide système de renvoi, à conclure des partenariats afin de combler les lacunes de l'écosystème de l'innovation, à maximiser les investissements et à signer des ententes de partenariat formelles et informelles avec d'autres financeurs de l'innovation avec lesquels nous avons des clients en commun.

En sus de la portée de son mandat, PIO a joué le rôle de **conseiller gouvernemental éprouvé auprès de plusieurs ministères et agences** comme expert en la matière concernant un vaste éventail de thèmes liés à la PI, aux données et à la commercialisation.

Risques et plans d'atténuation des risques de l'agence

Le personnel du Ministère, le conseil d'administration et le PDG provisoire ont déterminé les risques associés à la phase bêta. Des mesures ont été établies pour surveiller et atténuer ces risques et leurs répercussions potentielles. Le conseil d'administration et l'équipe de direction détermineront les risques futurs au fur et à mesure que l'agence prendra de l'envergure et dressera des plans pour surveiller et atténuer ces risques. En 2023-2024, PIO élaborera un plan de gestion du risque d'entreprise (GRE) correspondant aux directives provinciales concernant la GRE.

Voici la matrice actuelle du risque :

Définition du risque	Catégorie de risque	Probabilité	Retombées	Atténuation	Situation en fin d'exercice
Confusion liée au marché à cause du lancement d'ÉleverlaPI et d'autres services de PI et programmes de financement de la PI.	Stratégique - Perception du public	Élevé	Élevé	- PIO a ouvert l'admission à ses services en octobre 2022 préalablement au lancement d'ÉleverlaPI et s'est employée à atteindre, à des fins de partenariats, des récipiendaires fructueux établis en Ontario. - Stratégie de marketing ciblée pour mettre PIO en œuvre. - Travaille avec le MCU et le MDECEC pour réclamer une collaboration avec d'autres programmes de financement de la PI. - Partenariats et collaboration avec d'autres bailleurs de fonds de l'écosystème de la PI pour assurer l'alignement de nos services.	- Les répercussions du risque ont été atténuées à cause du retard de neuf mois du programme ÉleverlaPI et de la capacité de PIO de lancer des services rapidement et avant ÉleverlaPI. - PIO a mené à bien le plan d'atténuation tel qu'établi, notamment en investissant dans des partenariats solides avec d'importants partenaires. PIO a signé deux ententes de partenariat (soit des PE), et entre sept et dix autres ententes de ce type sont en cours (et seront finalisées durant l'exercice 2023-2024). - PIO poursuit sa stratégie de communication agressive, axée sur le système d'innovation afin de réduire la confusion liée au marché.
Risque lié à la mise en œuvre : Complexité d'établir une agence et d'offrir des services à plusieurs clients simultanément	Opérationnel - Prestation de services	Moyen	Élevé	- Capacité interne : Prioriser une ressource sous la forme d'un agent des services numériques (ou poste similaire) dans le cadre l'équipe de démarrage pour faciliter l'instauration de l'automatisation.	- Le véritable défi de PIO a été d'édifier son agence tout en lançant et en offrant ses services.

Définition du risque	Catégorie de risque	Probabilité	Retombées	Atténuation	Situation en fin d'exercice
et en fonction de tiers dont la disponibilité et les échéanciers peuvent influencer sur la mise en œuvre du calendrier, ainsi que sur l'approvisionnement des services.				- des processus qui rationalisent l'intégration de tiers. - Capacité interne : Prioriser les sous-traitants à court terme pour favoriser le rythme de croissance que nous visons au lieu d'établir des processus d'approvisionnement supplémentaires. - Travailler en étroite collaboration avec le MCU pour obtenir des directives claires sur l'applicabilité de diverses directives et règles en matière d'approvisionnement de la FPO, y compris la conformité aux principes d'approvisionnement et aux pratiques exemplaires.	- PIO a remédié à ce risque en associant efficacement des services contractuels ponctuels et les ressources de l'équipe de transition gouvernementale tout en édifiant sa propre capacité de dotation en personnel permanente. - Le conseil d'administration de PIO a aussi joué un rôle primordial dans l'offre de soutiens tactiques pratiques continus.
Risque lié à la demande de services : Le risque que les candidats nécessaires pour tester les besoins de notre phase bêta et atteindre notre objectif de 40 clients ne soient pas assez nombreux ou trop mal représentés.	Opérationnel - Prestation de services	Faible	Moyen	- Collaboration avec le MDECEC et partenariats avec des CIR pour veiller à ce que les clients potentiels soient directement et indirectement incités à poser leur candidature. - Obtenir les ressources nécessaires à nos processus d'adoption de la PI grâce à des experts externes en PI qui prodiguent des conseils et donnent des directives.	- Ce risque ne s'est pas concrétisé, car la demande pour les services de PIO a considérablement dépassé nos attentes. - PIO a reçu plus de 250 candidatures et accepté 40 clients.
Risque lié à l'attraction de talents : Le risque que PIO ne soit pas en mesure d'attirer les talents qualifiés requis pour offrir ses services.	Opérationnel-Ressources humaines	Moyen	Élevé	- Embaucher en priorité un gestionnaire principal des RH pour avoir une aide à l'embauche interne ciblée pour PIO.	- Un gestionnaire principal des RH a été embauché. Cependant, il existe encore un risque, principalement à cause de la capacité limitée de PIO d'offrir des rémunérations concurrentielles.
Risque lié aux talents et à la culture : Le risque que PIO ne soit pas en mesure d'obtenir les talents nécessaires à cause du travail à distance et du rythme effréné de l'environnement d'une agence en démarrage.	Opérationnel-Ressources humaines	Moyen	Élevé	- Embaucher en priorité un gestionnaire principal des RH afin de cibler la gestion des talents de PIO. - Diverses initiatives liées à la culture, à la mesure du rendement et à la gestion des talents seront déployées.	- Le risque demeure du fait que PIO est confrontée à des défis concernant la fidélité de ses employés à cause du travail à distance et du rythme effréné de l'environnement d'une agence en démarrage (i.e., locaux à bureaux limités et restrictions imposées aux déplacements et aux dépenses nécessaires pour réunir les membres des équipes sous un même toit). - PIO étudiera la possibilité d'avoir des locaux à bureaux supplémentaires et de poursuivre

Définition du risque	Catégorie de risque	Probabilité	Retombées	Atténuation	Situation en fin d'exercice
					investissements dans des activités visant à renforcer son équipe en réunissant plus régulièrement son personnel sous un même toit.
Lacunes dans l'exploitation numérique : Le risque que PIO n'arrive pas à suivre le rythme de la demande de ses clients à cause d'opérations manuelles et de processus d'approvisionnement en logiciels trop longs.	Opérationnel - Technologies de l'information	Moyen	Élevé	- Embaucher avant tout un directeur des activités numériques. - Les processus d'approvisionnement pour la gestion des relations avec les clients (GRC) et d'autres logiciels critiques ont commencé. - Accorder la priorité à l'embauche d'employés critiques pour faciliter la prestation des services et les activités administratives nécessaires au démarrage et à la phase d'expansion.	- Ce risque ne s'est pas concrétisé durant la phase bêta initiale et PIO a géré l'admission des 40 clients à l'aide des outils et des ressources informatiques habituels. - Cependant, la probabilité et les répercussions des risques augmenteront très probablement durant la phase d'expansion. PIO adoptera des processus automatisés durant l'exercice 2023-2024.
Risque lié à la prévision de la demande de services : Le risque que les fonds alloués ne correspondent pas à la demande de services, ce qui entraînerait une sous-utilisation des fonds ou une impossibilité de répondre à la demande des clients en raison de la difficulté de prévoir avec précision la demande de services d'une nouvelle entité initialement prévue.	Opérationnel-Finances	Élevé	Moyen	- Un plan de mise en œuvre intentionnel par phases pour permettre à PIO d'étendre ses services en fonction du budget disponible. - Un plan de gestion des dépenses a été élaboré pour le reste de l'exercice 2022-2023. - On surveillera les changements attendus au plan et on en discutera.	- PIO a prévu avec exactitude la demande de services, mais a sous-estimé les délais imposés par ses clients, et n'a ainsi pas pu remplir les obligations associées à l'octroi des fonds. - Résultat : d'importantes sommes inutilisées durant l'exercice 2022-2023. - Cependant, PIO a, depuis, ajusté ses processus internes pour favoriser l'allocation adéquate des fonds conformément à la demande de services et officialisé son processus de prévision des dépenses.
Risque lié à la prestation des services : Comme le programme d'éducation supérieure n'était pas géré directement par PIO, nous n'avons pas eu la capacité d'en contrôler directement	Opérationnel	Moyen	Faible	- Collaboration avec eCampus Ontario pour assister aux réunions du groupe consultatif d'experts sur la PI et aux autres réunions de suivi avec le créateur de contenu.	- À la fin de la période de rapport, le développement du programme d'éducation supérieure n'est pas encore terminé. La propriété du programme d'éducation supérieure a ensuite été

Définition du risque	Catégorie de risque	Probabilité	Retombées	Atténuation	Situation en fin d'exercice
la qualité du contenu, le mécanisme de contrôle ni l'échéancier.				- Travailler en étroite collaboration avec les représentants d'eCampus Ontario pour veiller à ce que tous les objectifs pédagogiques soient atteints et que notre approche des micro-certificats s'aligne sur la leur.	transférée à PIO et est actuellement en voie d'être finalisée. Un risque résiduel demeure à cause des exigences liées à l'approbation du Ministère qui risquent d'avoir des répercussions sur le lancement. PIO étudie actuellement les exigences techniques liées à l'organisation du programme avancé qui pourraient affecter la date du lancement.
Retard dans la signature du PE entre PIO et le MCU : Des retards supplémentaires dans la signature du PE nuiraient à la capacité de PIO de fournir des biens et des services et de prendre des décisions opérationnelles.	Gouvernance-Finances	Moyen	Élevé	- Travailler en étroite collaboration avec le MCU pour obtenir des directives claires sur l'applicabilité de diverses directives et règles en matière d'approvisionnement de la FPO, y compris la conformité aux principes d'approvisionnement et aux pratiques exemplaires. - Demander l'approbation du conseil d'administration et du Ministère concernant des activités et des décisions importantes pour lesquelles la conformité réglementaire est ambiguë.	- Ce risque ne s'est pas concrétisé, car le PE entre PIO et le MCU a été signé en janvier 2023.
CSMC : Délais très serrés pour élaborer et soumettre le rapport annuel sur la commercialisation du secteur postsecondaire (EPS) de l'Ontario.	Programme -Politique	Faible	Élevé	- Dépendre de l'aide politique et humaine du MCU. - Engager un sous-traitant à court terme ayant de l'expertise dans le domaine de l'EPS pour traiter les données et les renseignements contenus dans les rapports sur les PCA remis par les collèges et les universités.	- Le délai serré risque de continuer à poser un risque pour l'obtention des résultats attendus du CSMC en 2023-2024. PIO collaborera avec le MCU pour respecter les échéances et les objectifs prévus.

Rendement financier

PIO est financée uniquement par le gouvernement de l'Ontario. Les résultats financiers couverts par ce rapport concernent la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Conformément à l'entente de financement signée avec le MCU, PIO a reçu un montant de 1 750 000 \$ pour appuyer des programmes de prestation et remplir les exigences liées à la prestation des services et à l'exploitation générale de l'agence. Durant la période de lancement initiale, chaque entreprise cliente était admissible à une aide financière d'un maximum de 25 000 \$ de la part de PIO. Aucune subvention n'a été versée durant l'exercice 2022-2023.

Le budget des dépenses original de PIO pour l'exercice 2022-2023 partait du principe que la phase bêta serait lancée le 1^{er} avril 2022. Cependant, en raison de retards hors de son contrôle (i.e., période électorale et incapacité d'obtenir les approbations de l'article 28), PIO n'a pas été en mesure de recruter un PDG provisoire ni de procéder aux principaux approvisionnements prévus. Peu de temps après la fin de la période électorale, PIO a recruté un PDG provisoire et procédé au recrutement de l'équipe de la haute direction. La phase bêta a été lancée peu après. En date du 31 mars 2022, l'agence disposait d'un personnel de démarrage restreint de 14 personnes à temps plein.

Conformément au précédent rapport sur la gestion des dépenses remis au MCU le 30 novembre 2022, PIO a prévu avec exactitude des sommes inutilisées substantielles de 9 000 000 \$. À ce moment-là, PIO avait demandé que les fonds soient reportés à l'exercice suivant, ce qui n'avait pas encore été approuvé à cause des mesures et des directives comptables du gouvernement.

Vous trouverez à l'Annexe B les états financiers vérifiés et le rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario pour l'exercice achevé le 31 mars 2023.

À l'avenir

PIO a fait des progrès substantiels dans l'atteinte de ses objectifs globaux et la réalisation du mandat établi par la province. Les mesures prises par le conseil d'administration et les dirigeants de l'agence ont permis d'établir un fondement à partir duquel PIO a pu faire croître sa capacité et ses aptitudes d'offrir les programmes et les services nécessaires pour favoriser la commercialisation et la croissance économique en Ontario. **Le travail réalisé au cours de l'année dernière constitue un pas de géant vers l'accroissement de l'avantage concurrentiel de l'Ontario sur les économies axées sur la connaissance du monde.**

Les résultats et les renseignements de la phase bêta initiale ont éclairé la façon dont le modèle de prestation des services évoluera au fur et à mesure que l'organisation croîtra et prendra de l'envergure, d'une façon qui fera en sorte que les fonds de PIO soient efficacement alloués pour atteindre les objectifs des clients en nombre, en qualité et en diversité. Le besoin d'appui à la PI est bien réel : le nombre des candidatures reçues témoigne d'une forte demande.

À l'avenir, PIO utilisera les leçons et les résultats de la phase bêta initiale pour éclairer des stratégies et des plans afin d'accroître ses services et de les offrir en vue de soutenir ses secteurs prioritaires.

Durant le prochain exercice, PIO a l'intention d'élargir la disponibilité de ses services et d'offrir des mécanismes d'aide supplémentaires à un plus grand nombre de clients et de secteurs en collaboration avec le MCU et le MDECEC.

À l'avenir, les priorités de PIO seront :

Le mentorat en PI :

- Élargir l'accès à des experts en PI indépendants qui possèdent un vaste éventail de connaissances appliquées en PI et avec lesquels ses clients peuvent travailler.
- Continuer à construire une brochette approuvée de mentors en expansion et en commercialisation (par ex., des entrepreneurs en résidence, des cadres dirigeants en résidence, des entrepreneurs en série) et de mentors techniques en PI (par ex., des avocats en PI et/ou des agents autorisés en PI).

L'enseignement supérieur :

- Offrir des programmes d'éducation supérieure grâce à une association d'apprentissage en ligne, d'apprentissage en direct et d'accès à des gabarits et à d'autres ressources pratiques.
- Développer des contenus pédagogiques adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des clients admissibles actuels et futurs.

Les renseignements sur la PI :

- Recueillir des renseignements sur le marché en lien avec la PI grâce à des rapports panoramiques sur les brevets et à des séries de données qui contiennent de l'information spécialisée pratique visant à accélérer l'innovation.

Le réseautage et le jumelage liés à la PI :

- Jouer le rôle de « jumeleur » en PI pour faciliter les liens entre les détenteurs de PI et les organisations qui cherchent à commercialiser de la PI dans les secteurs cibles, notamment en reliant des octroyeurs et des détenteurs de licences.

L'aide à l'EPS :

- Allouer des fonds visant à aider les collèges et les universités à améliorer leur PI et leur capacité de commercialisation ou à accélérer les processus connexes dans le cadre d'activités qui correspondent au mandat de PIO.

Annexe A : Rémunération des membres du conseil d'administration

Membre du conseil	Poste	Rémunération quotidienne	Rémunération payée en 2022-2023
Karima Bawa	Présidente	500 \$	56 250 \$
Karen McClure	Vice-présidente	400 \$	12 800 \$
Paul Paolatto	Membre	300 \$	4 450 \$
Elliot Fung	Membre	300 \$	20 000 \$
Hongwei Liu	Membre	300 \$	17 450 \$
Sally Daub	Membre	300 \$	17 450 \$
Dan Herman	Membre	300 \$	14 950 \$

*La rémunération est prescrite par un décret émis par le gouvernement.

Annexe B : États financiers de Propriété intellectuelle Ontario

États financiers de

Propriété intellectuelle Ontario

**pour l'exercice achevé le 31 mars 2023
et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022**

Propriété intellectuelle Ontario

Exercice achevé le 31 mars 2023 et période achevée le 31 mars 2022

Responsabilité de compte rendu financier

Les états financiers de Propriété intellectuelle Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite obligatoirement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent pas être tout de suite finalisées avec certitude.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles interne conçu pour garantir dans une mesure raisonnable que les actifs sont protégés et que des données financières fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle dont découle une délégation appropriée d'autorité et une répartition adéquate des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité des finances et de la vérification, a la responsabilité de veiller à ce que la direction remplit ses responsabilités de compte rendu financier et de contrôles internes. Le Comité des finances et de la vérification est formé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas des employés/agents de Propriété intellectuelle Ontario et rencontre généralement périodiquement la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chaque groupe a correctement rempli ses responsabilités respectives.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale. La vérificatrice a la responsabilité d'émettre une opinion concernant la mesure dans laquelle les états financiers sont présentés avec justesse conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport, la vérificatrice présente la portée de son examen et de son opinion.



Peter Cowan
Président directeur
général



Thanesh Yogarajah
Directeur des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

RAPPORT INDÉPENDANT DE LA VÉRIFICATRICE

À propriété intellectuelle Ontario

Opinion

J'ai vérifié les états financiers de Propriété intellectuelle Ontario, qui comprennent les états de la situation financière en date du 31 mars 2023 et 2022, ainsi que les états des résultats et de l'excédent accumulé, les actifs financiers nets et les flux de trésorerie pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des importantes politiques comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de Propriété intellectuelle Ontario en date du 31 mars 2023 et 2022, ainsi que les résultats de ses activités, les changements apportés à ses actifs financiers nets et ses flux de trésorerie pour l'année qui a pris fin le 31 mars 2023 et pour la période du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai réalisé mes audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Mes responsabilités en vertu de ces normes sont décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de mon rapport. Je ne dépends d'aucune manière de Propriété intellectuelle Ontario conformément aux conditions éthiques qui s'appliquent à mes audits d'états financiers au Canada, et j'ai rempli mes autres responsabilités éthiques conformément à ces conditions. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Propriété intellectuelle Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Propriété intellectuelle Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Propriété intellectuelle Ontario.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de la vérificatrice à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Aussi :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs, conçois et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquière une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Propriété intellectuelle Ontario;
- j'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Propriété intellectuelle Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier mon opinion. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Propriété intellectuelle Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'envergure et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mes audits.



Toronto
(Ontario), le 10
août 2023

Bonnie Lysyk, M.B.A., FECA,
FCA, CPA, Vérificatrice générale

**États de la situation financière de
Propriété intellectuelle Ontario
En date du 31 mars 2023 et du 31 mars 2022**

En date du	31 mars 2023	31 mars 2022
Actifs financiers		
Encaisse	\$ 764 909	\$ -
À recevoir du ministère des Collèges et des Universités (note 3)	1 750 000	-
	2 514 909	-
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	272 756	-
Actifs financiers nets	\$ 2 242 153	\$ -
Actifs non financiers		
Dépenses prépayées	10 660	-
		-
Excédent accumulé	\$ 2 252 813	\$ -

Dépenses imprévues (Note 11)
Engagements (Note 12)
Événements subséquents (Note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Présidente, Conseil d'administration



Présidente, Comité des finances et de la vérification

Propriété intellectuelle Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé

pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

		Budget du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (note 13)	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 4 janvier 2022 au 31 mars 2023 (note 8)
Revenus				
Paiement de transfert du ministère du Collèges et des Universités	\$	4 683 500	\$ 4 480 301	\$ -
		4 683 500	4 480 301	-
Dépenses				
Salaires, rémunération et prestations (note 7 et 8)	\$	1 594 200	\$ 1 250 439	-
Fond de lancement ponctuel (note 8)		1 078 000	513 167	-
Subventions (note 5)		710 000	-	-
Coût du programme (note 6)		720 000	121 850	-
Autre (note 8 et 9)		581 300	342 032	-
		4 683 500	2 227 488	-
Excédent d'exploitation annuel	\$	-	\$ 2 252 813	\$ -
Excédent accumulé, début d'année		-	-	-
Excédent accumulé, fin d'année	\$	-	\$ 2 252 813	\$ -

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État de l'évolution des actifs financiers nets
de Propriété intellectuelle Ontario
pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

	Budget du 31 mars 2023 (note 13)	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022 (note 8)
Excédent d'exploitation annuel	\$ -	\$ 2 252 813	\$ -
Changements dans les frais payés d'avance	-	(10 660)	-
Changement dans les actifs financiers nets	-	2 242 153	-
Actifs financiers nets, début d'année	-	-	-
Actifs financiers nets, fin d'année	\$ -	\$ 2 242 153	\$ -

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Flux de trésorerie

de Propriété intellectuelle Ontario

pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022
Transactions d'exploitation		
Excédent d'exploitation annuel	\$ 2 252 813	\$ -
Diminution (augmentation) dans :		
Montant à recevoir du ministère des Collèges et des Universités	(1 750 000)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	272 756	-
Frais payés d'avance	(10 660)	-
Encaisse fournie par les transactions d'exploitation	764 909	-
Augmentation nette de l'encaisse	764 909	
Encaisse, début d'année	-	-
Encaisse, fin d'année	\$ 764 909	\$ -

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Notes aux états financiers de
Propriété intellectuelle Ontario
pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022**

1. Nature de l'organisation

Propriété intellectuelle Ontario (la « société ») a été créée le 4 janvier 2022 par le Règlement de l'Ontario 4/22 établi conformément à la *Loi sur les sociétés de développement, L.S.O. 1990, chap. D.10* (Ontario).

Conformément à cette loi, les objectifs de la société sont :

- (a) de faciliter l'accès du public aux services et aux ressources concernant la propriété intellectuelle afin de favoriser la croissance économique et la compétitivité de l'Ontario;
- (b) de favoriser le développement et la protection de la propriété intellectuelle pour améliorer les résultats de la commercialisation de la recherche en Ontario;
- (c) de promouvoir la connaissance, et d'élaborer et de diffuser des programmes pédagogiques, des pratiques exemplaires et des recherches concernant la propriété intellectuelle et de favoriser les connaissances liées aux tendances qui prévalent au Canada et à l'étranger concernant la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle;
- (d) de conclure des partenariats au Canada et à l'étranger avec des établissements postsecondaires, des gouvernements et des organisations, dont des organisations qui aident les entreprises et les entrepreneurs dans le but de créer une capacité de développement, de protection et de commercialisation de la propriété intellectuelle en Ontario;
- (e) d'offrir des conseils, des recommandations et de l'aide au gouvernement de l'Ontario, notamment au ministre des Collèges et des Universités et au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce afin d'encourager la compétitivité économique par le développement, la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle.

Les membres du conseil d'administration initial de la société ont été nommés le 4 mars 2022. Le conseil a tenu sa première réunion formelle le 23 mars 2022.

Rapport de la société au ministère des Collèges et des Universités (« MCU » ou le « Ministère ») conformément au règlement de l'Ontario 4/22. Le MCU et le MDECEC ont signé un PE interministériel qui définit les responsabilités des parties concernant Propriété intellectuelle Ontario.

La société est exempte de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

(a) Bases de la comptabilité

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, telles qu'établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales conventions comptables qui ont servi à préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

(b) Constatation des revenus

Les revenus sont reconnus dans la période durant laquelle ont eu lieu les transactions ou les événements qui ont donné lieu aux revenus décrits ci-dessous. Tous les revenus sont enregistrés pour chaque exercice.

Les transferts du Ministère sont indiqués sous les termes de transferts gouvernementaux :

Le Ministère octroie des fonds à la société pour ses activités d'exploitation. Les transferts du Ministère sont considérés comme des revenus dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que

**Notes aux états financiers de
Propriété intellectuelle Ontario
pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022**

les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les dispositions liées au transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif.

Les fonds reçus de la part du Ministère sont considérés comme un revenu reporté lorsque ces conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus du Ministère sont considérés comme un revenu dans les états des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les passifs sont réglés.

(c) Dépenses

Les dépenses sont indiquées pour chaque exercice. Le coût de l'ensemble des biens consommés et des services reçus au cours de l'année est imputé.

Les subventions sont enregistrées au chapitre des dépenses lorsque le transfert est autorisé, et que les critères d'admissibilité ont été remplis par le bénéficiaire.

(d) Frais payés d'avance

Les dépenses prépayées comprennent les abonnements et les licences et sont passées en charges durant les périodes durant lesquelles il est prévu que l'on en bénéficie.

(e) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

(f) Encaisse

La société considère les dépôts en banque comme une encaisse.

(g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société sont comptabilisés comme suit :

- L'encaisse est reconnue au coût et assujettie à un risque insignifiant de changement de valeur pour que la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les montants à recevoir du ministère des Collèges et des Universités ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer sont comptabilisés au coût.

(h) Régimes de retraite de l'employé

Les employés à temps plein de la société participent au régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreuses agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est l'unique commanditaire du RPRFP, détermine les contributions financières annuelles de la société au plan. Comme la société n'est pas un commanditaire du régime de retraite, les gains et les pertes issus des évaluations financières actuarielles législatives ne sont pas des actifs ni des obligations de la société, car le commanditaire a la responsabilité de veiller à ce que le régime de retraite soit financièrement viable. Les contributions de la société sont comptabilisées comme si le RPRFP était un régime à contributions déterminées dont les contributions seraient dépensées à leur échéance.

(i) Avantages sociaux des employés

Les avantages sociaux des employés comprennent (1) un montant supplémentaire de 6% payé par la société à ses employés au lieu de prestations d'assurance et (2) une indemnité de vacances et les charges connexes. Les deux sont inclus dans les salaires, les rémunérations et les prestations de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

**Notes aux états financiers de
Propriété intellectuelle Ontario
pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022**

(j) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle émette les estimations et les hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs signalés et indique le passif éventuel en date des états financiers ainsi que les montants signalés des revenus et des dépenses durant l'année de déclaration. Les articles assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. À recevoir du ministère des Collèges et des Universités

Conformément à l'entente de financement financée par le MCU, un montant de 1 750 000 \$ a été autorisé le 22 mars 2023 et reçu par la société le 11 avril 2023. Ce fonds sert à faciliter la prestation des programmes et à respecter les exigences liées à l'offre des services et à l'exploitation générale de la société.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales normales avec des fournisseurs tiers.

Les charges à payer concernent les charges liées aux transactions commerciales normales avec des fournisseurs tiers.

Les salaires, les rémunérations et les prestations à payer concernent les charges liées aux salaires, aux rémunérations et aux prestations.

	2023	2022
Comptes créditeurs	\$ 120 504	\$ -
Salaires, rémunérations et prestations à payer	120,077	-
Charges à payer	32 175	-
Total	\$ 272 756	\$ -

5. Subventions

La société offre à ses clients des subventions financières pour subventionner le coût de la protection de la PI et des services de commercialisation. Durant la période de lancement initiale, chaque entreprise cliente est admissible à une aide financière d'un maximum de 25 000 \$ de la part de la société. Aucune subvention n'est comptabilisée pour l'exercice 2022-2023.

6. Coûts des programmes

Les coûts des programmes comprennent les services de la société offerts aux clients concernant l'éducation et la sensibilisation liées à la PI, les services consultatifs en matière de PI (par ex., le mentorat, le partage des données sur le marché de la PI), l'évaluation liée à la PI et les services d'évaluation. Les coûts des programmes comprennent aussi les services de renforcement des capacités offerts aux intervenants du secteur.

7. Prestations futures des employés

La société offre à tous ses employés un régime de retraite à prestations déterminées issu du régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). La société (employeur) verse un montant correspondant (100 %) à celui de l'employé. Les contributions de l'employé s'élèvent à 7,4 % du salaire annuel, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), puis à 10,5 % du salaire annuel au-dessus du MGAP. Durant l'exercice 2023, les prestations de retraite de 54 192 \$ (2022 – néant \$) sont incluses dans les salaires, les revenus et les prestations de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Notes aux états financiers de Propriété intellectuelle Ontario pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022

Durant l'exercice 2023, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce a détaché des membres du personnel auprès d'une unité consacrée à la société. Les coûts connexes du régime de retraite offert au personnel détaché sont défrayés par la province et ne sont pas inclus à ces états financiers.

8. Opérations entre apparentés

Durant l'exercice 2022-2023, pour faciliter les activités de la société, le MDECEC a fourni du personnel détaché, et le Ministère a fourni des biens et des services à la société en termes de coûts, comme suit :

- Les salaires et les prestations recouvrés du MDECEC (à l'exception des frais liés aux retraites, tel que relevé à la Note 7) du personnel détaché se montaient à un total de 401 450 \$ (2022 - néant \$) et sont comptabilisés dans les salaires, les revenus et les prestations de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.
- Les biens et les services fournis à la société par le Ministère se montaient, en termes de coûts, à un total de 578 851 \$ (2022 - néant \$) inclus dans les dépenses de lancement ponctuelles de l'état des résultats, et l'excédent accumulé s'élève à 470 338 \$ (2022 - néant \$) et à 108 514 \$ (2022 - néant \$) dans les autres dépenses.

Durant l'exercice 2021-2022, la société a été exploitée par le Ministère. La société n'avait pas de personnel ni de transactions. Les coûts d'établissement encourus durant l'exercice 2021-2022, qui s'élevaient à 72 191 \$, ont été absorbés par le Ministère et ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. De plus, les coûts d'établissement de 12 500 \$ encourus durant l'exercice 2022-2023 ont aussi été absorbés par le Ministère et ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

9. Autres dépenses

	2023	2022
Conseil d'administration	\$ 146 929	\$ -
Bureau et dépenses générales	52 798	-
Voyage	47 717	-
Commercialisation	28 013	-
Comptabilité	24 749	-
Technologies de l'information	23 296	-
Assurances	18 530	-
Total	\$ 342 032	\$ -

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque qui fait que la société pourrait ne pas être en mesure de répondre à ses obligations de trésorerie à la date prévue. L'exposition de la société à un risque lié aux liquidités est minime, car tous ses fonds d'exploitation sont fournis par le Ministère. La société réduit son risque lié aux liquidités en préparant des prévisions de trésorerie et des rapports réguliers à l'intention du Ministère.

11. Urgence

En fonction de l'entente de financement conclue entre la société et le Ministère, le Ministère réduira son allocation à la société pour l'exercice 2022-2023 à hauteur du montant de l'excédent d'exploitation annuel de fin d'année de l'exercice 2022-2023.

**Notes aux états financiers de
Propriété intellectuelle Ontario
pour l'exercice achevé le 31 mars 2023 et la période allant du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022**

12. Engagements

La société n'a pas d'engagement contractuel pluriannuel.

13. Budget

Durant la période du 4 janvier 2022 au 31 mars 2022, la société a été gérée et exploitée par le Ministère. Il n'y avait pas de budget pour la société pour la période prenant fin en 2022.

14. Événements subséquents

En avril et en mai 2023, la société a signé sept ententes de paiement de transfert avec le ministère des Collèges et des Universités pour fournir des fonds de 2 000 000 \$ afin de faciliter la commercialisation de la PI.